



## Compte rendu du Conseil municipal du 18 Janvier 2019

---

**Etaient présents** : Mr Alain ROTH – Mme Martine LOHSE - Mme Joëlle PAHIN - Mr Pierre SCHIFFMANN – Mme Stéphanie PACCHIOLI - Mr Francis USARBARRENA – Mr Rémy NAPPEY – Mr Yves BOITEUX – Mr Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET - Mme Catherine PETREQUIN – Mme Delphine PRENEY - Mr Frédéric MAURICE – Mme Mélanie BRALLA - Mr Christopher BOREANIZ - Mr Laurent TOURTIER - Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle VAUCLAIR – Mme Liliane HOUG

**Avaient demandé à excuser leur absence** :

Mr Michel LAURENT qui donne procuration à Mr Alain ROTH  
Mme Christelle CHAVEY qui donne procuration à Mr Yves BOITEUX  
Mr Fabrice FRICHET

**Etait absente** : Mme Lise BIGUENET

---

La séance est ouverte à 19 h 32

Mr le Maire présente ses meilleurs vœux aux conseillers municipaux pour lesquels il n'a pas encore eu l'occasion de le faire.

Mr le Maire sollicite l'autorisation d'ajouter deux questions complémentaires à l'ordre du jour :

1. **TRAVAUX – reconversion de la maison Climent**
2. **Boutique à l'essai – fixation du loyer**

Monsieur Rémy NAPPEY est désigné secrétaire de séance.

**1. Approbation du compte rendu de la séance du 14 décembre 2018**

Le conseil municipal, approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 14 décembre 2018.

## 2. Décisions prises par délégation du Conseil municipal pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2018 – information

N° de la décision	Objet	Date
2018-10	Remboursement par Groupama- vol de la benne de collecte des déchets verts située au cimetière pour un montant de 7 092.00 euros	13/07/2018
2018-11	Transport de bus restaurant scolaire. Attribution du marché à la Société MOUCHET	24/08/2018
2018-12	Transport bus piscine Valentigney. Attribution du marché à la Société MOUCHET	24/08/2018
2018-13	Maîtrise d'œuvre aménagement espace public 1 rue du Moulin. Attribution du marché au cabinet ARCHI DS 24 porte des Noyes à Pays de Clerval pour un montant de 27 300.00 euros TTC	12/09/2018
2018-14	Versement à Groupama la somme de 580.73 euros – compensation des frais et honoraires d'avocat- affaire SCHIANTARELLI Bruno	25/09/2018
2018-15	Contrat de location d'un local commercial – 14 rue du Magny appartenant à Mme VAUTHERIN Odette	01/10/2018
2018-16	Autorisation à Monsieur le Maire d'ouvrir une ligne de trésorerie de 300 000.00 euros auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche Comté pour le budget communal pour l'année 2018	03/10/2018
2018-17	Marché changement de la chaudière de la Mairie. attribution du marché à l'entreprise SAS GAUTHIER pour la somme de 20 103.31 euros TTC	22/10/2018

Cette question n'appelle pas de délibération.

## 3. AMI Revitalisation bourg centre

La Ville de l'Isle-sur-le-Doubs est engagée depuis 2015 dans un projet de revitalisation et de redynamisation de son bourg-centre. Pour mener à bien ce projet, la Commune a décidé de réaliser une étude pré-opérationnelle d'aménagement qui a débouché sur l'élaboration d'un plan guide d'aménagement et de requalification globale de son bourg centre.

Le projet a été retenu par la Région dans le cadre de l'appel à projet « AMI bourg centre ». Il s'agit à présent de contractualiser la convention-cadre avec la Région, afin de débloquer un cofinancement de 750.000 €.

Cette convention a pour objectif de définir les conditions de soutien de la Région aux actions s'inscrivant dans la stratégie de revitalisation arrêtée par la commune de l'Isle-sur-le-Doubs et d'identifier celles qui seront prioritairement soutenues au titre du règlement d'intervention « revitalisation des bourgs centres ».

Ainsi, un travail de priorisation des actions a conduit à l'identification des opérations à accomplir pour les trois prochaines années 2019/2020/2021.

Ces actions sont réparties en six axes :

- Cadre de vie
- Habitat
- Mobilité
- Economie
- Culture
- Tourisme

Le but de ce projet est multiple. La déclinaison de ces actions permettra :

- De donner une image positive de notre ville
- D'impulser une nouvelle dynamique à notre bourg-centre afin de créer un cœur de ville animé et agréable
- De rendre la commune de l'Isle-sur-le-Doubs plus attractive et intuitive dans son aménagement urbain
- D'équilibrer et d'harmoniser le rapport automobilistes/piétons en aménageant des voies piétonnes plus sécurisées et adaptées ainsi que des espaces de stationnement clairement matérialisés
- De rendre le centre-bourg plus attractif en créant des espaces agréables favorisant les rencontres, la détente et le vivre-ensemble
- D'attirer de nouvelles populations
- D'avoir des installations plus adaptées aux enjeux environnementaux et sociaux d'aujourd'hui (transition énergétique, numérique...)
- D'améliorer l'offre des activités sportives à destination des jeunes.

La Région, dans le choix des actions financées, sera attentive aux principes régissant sa politique en faveur de la redynamisation des bourgs-centres. Les actions devront être issues d'une réflexion globale et participer à l'attractivité du bourg-centre.

Cette approche globale s'inscrit dans un territoire plus large, aire d'influence de la ville et croise de nombreux enjeux tels que la transition énergétique, l'accès aux services et aux logements et à l'amélioration du cadre de vie.

La Région appréciera donc les actions au regard de la mobilisation et la participation : du territoire de projet, de l'EPCI, des acteurs institutionnels, économiques, sociaux du territoire tout au long de la démarche et des habitants. En effet, leur association et adhésion au projet de la ville sont essentielles pour lutter contre la désaffection du centre-bourg.

En outre, une vigilance sera portée au critère de durabilité des projets. En plus des critères de performance énergétiques inscrits dans son règlement d'intervention « revitalisation des bourgs-centres », la Région sera attentive dans le choix des actions, aux mesures visant à limiter l'impact sur l'environnement des projets.

Enfin, les démarches de revitalisation sont l'occasion de tester de nouveaux outils, nouvelles méthodes et de nouveaux partenariats. Ces actions sont parfois difficiles à financer car elles se situent hors des cadres classiques d'intervention. Afin de ne pas brider ces initiatives, le caractère innovant d'une action participera à sa sélection par la Région.

Parmi les actions inscrites dans le graphe d'objectifs et la programmation prévus, la commune présente à la Région les actions suivantes :

fiche action	Actions	Coût HT	Coût TTC	Financement Région HT (AMI Bourg Centre) *	Reste à charge TTC
1	Reconquérir la rive droite et le Petit Doubs <b>aménagement d'une halte sur la vélo route</b>	387 500.00 €	465 000.00 €	31 666.67 €	384 583.83 €
3	Valoriser la place Briand – <b>aménagement d'un espace de rencontres et d'échanges culturels</b>	2 525 000.00 €	3 030 000.00 €	283 333.33 €	2 746 666.67 €
3	Valoriser la place Briand – <b>aménagement du parvis rue de Lattre de Tassigny</b>	190 000.00 €	228 000.00 €	57 000.00 €	171 000.00 €
4	<b>aménagement du secteur Magny Bourlier : création d'une passerelle sur le CRR</b>	233 333.33 €	280 000.00 €	46 666.67 €	233 333.33 €
4	<b>Aménagement du carrefour Magny Bourlier</b>	1 008 333.33 €	1 210 000.00 €	171 875.00 €	1 038 125.00 €
7	<b>conforter le pôle sportif (city stade, pumptrack, piste athlétisme)</b>	491 666.67 €	590 000.00 €	98 333.33 €	491 666.67 €
10	<b>développer une animation commerciale</b>	216 666.67 €	260 000.00 €	60 000.00 €	200 000.00 €
	<b>total</b>	<b>5 052 500.00 €</b>	<b>6 063 000.00 €</b>	<b>748 875.00 €</b>	<b>5 265 375.50 €</b>

*\*Ces montants sont donnés à titre indicatif et pourront être amenés à varier en fonction des autres cofinancements.*

Chacune de ces actions fera l'objet de l'approbation d'un plan de financement dédié.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :  
d'approuver la convention-cadre avec la Région « AMI Bourg Centre »  
d'approuver la liste des actions identifiées  
d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à ratifier cette convention et à effectuer toute démarche permettant la contractualisation.

4. **SUBVENTIONS 2019 – autorisation à Mr le Maire de déposer les dossiers de subventions auprès des financeurs potentiels, validation du plan de financement et autorisation de lancer les consultations s’y afférentes**

• **Fonds européens (programme Leader, Feder...)**

1. Aménagement de la rue Bourlier : maîtrise d’œuvre
2. Passerelle en bois : analyse des offres pour la maîtrise d’œuvre complète
3. Aménagement modes doux aux abords de la gare
4. Aménagement du parvis de Lattre de Tassigny (reprise du tracé de la véloroute)
5. Reconversion de la Maison Climent en halte pour la véloroute et en espace public partagé : maîtrise d’œuvre, acquisition du bâtiment, travaux
6. Reconversion de la Halle aux grains en espace de rencontres et d’échanges multiculturels
7. Campagne de sensibilisation à l’usage du vélo auprès des scolaires et de la population (action non définie dans le programme AMI)
8. Pôle sportif

• **Etat (DETR, DISL (dotation de soutien à l’investissement local...))**

- 1- Aménagement des ateliers municipaux
- 2- Reconversion de la Halle aux grains en espace de rencontres et d’échanges multiculturels
- 3- Création d’une halte vélo route et espace de rencontre (ex-maison climent)
- 4- Aménagement d’une passerelle sur le canal du Rhône au Rhin
- 5- Aménagement du parvis de Lattre de Tassigny
- 6- Pôle Sportif
- 7- Travaux d’aménagement du secteur du Magny
- 8- Déplacement du monument aux morts
- 9- Aménagement extérieur vestiaires des Lumes
- 10- Informatisation Ecole Bourlier

• **Région (Effilogis, habitat extérieur ...)**

- 1- Espace de rencontres et d’échanges multiculturels – installation d’une chaufferie bois
- 2- aménagement du parvis extérieur

• **Conseil Départemental (PAC25 volet A et B et comité départemental du Tourisme, amendes de police)**

Volet A

1. Reconversion de la Halle aux grains en espace de rencontres et d’échanges multiculturels
2. Pôle sportif

• **Direction Régionale des affaires culturelles**

Reconversion de la Halle aux grains en espace de rencontres et d’échanges multiculturels

• **Caisse d’Allocations familiales**

Pumptrack et city stade : Aide de 4.500.00 € sur fonds locaux

• **ADEME**

Appel à projets vélos et territoires – accompagnement à la mise en œuvre de politiques cyclables

Le conseil municipal, à l'unanimité,  
- autorise Mr le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions listées ci-dessus  
- valide les plans de financement  
- autorise Mr le Maire à lancer les consultations pour les dossiers présentés ci-dessus  
- autorise Mr le Maire à signer les documents s'y rapportant

#### **5. TRAVAUX : aménagement abords des vestiaires des Lumes – choix du prestataire et validation du marché**

Une consultation a été lancée le 5 novembre dernier pour l'aménagement des abords des vestiaires des Lumes qui se terminera le 18 janvier 2019 à midi.

Il s'agit d'un marché à procédure adaptée passé selon la procédure interne propre à la Ville de l'Isle sur le Doubs, conforme à la loi MOP n° 85-704 du 12 juillet 1985 et à l'article 42 de l'Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et à l'article 27 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016.

La Commission d'ouvertures des plis a examiné les réponses le vendredi 18 janvier après-midi à 15 heures et un procès-verbal a été établi.

Quatre candidats ont répondu.

Chacun des candidats a fourni les documents administratifs demandés et l'intégrité des autres documents exigés par le règlement de consultation, dans les délais imposés. La commission d'ouverture des plis a donc retenu l'intégralité des candidatures.

Les critères d'attributions sont les suivants :

Valeur technique : 40 %

Prix : 60 %

La commission propose de retenir l'entreprise Perriguy TP pour un montant de 49 709.00 € HT - 59 650.80 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer le marché d'aménagement des abords des vestiaires des Lumes à l'entreprise Perriguy TP pour un montant de 59 650.80 € TTC et autorise Mr le Maire à signer toutes les pièces du marché.

#### **6. TRAVAUX – Assistance à maîtrise d'ouvrage Ecole Bourlier – choix du prestataire et validation du marché**

Une consultation a été lancée le 5 novembre dernier pour la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réhabilitation de bâtiments sur les sites des écoles Bourlier et Perdrizet qui s'est terminée le 18 janvier 2019 à midi.

La Commission d'ouvertures des plis a examiné les réponses le vendredi 18 janvier après-midi pour pouvoir donner les résultats en séance et permettre le choix du prestataire et la validation du marché.

Devant la disparité des offres, des compléments d'information doivent être demandés. Cette question est ajournée et reportée au prochain conseil municipal.

## **7. PROGRAMME DE TRAVAUX 2019 SYDED – enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité rue du Lieutenant Bourlier**

Le conseil municipal, dans sa séance du 7 mars 2018, a validé l'avant-projet sommaire de l'enfouissement des réseaux d'électricité, éclairage public et télécommunication dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour du Magny.

Le comité syndical du Syded, lors de sa réunion du 14 décembre dernier, a inscrit cette opération au programme d'investissement 2019.

L'estimation sommaire du coût global de l'opération s'élève à **312 700.00 € TTC**. Les coûts inhérents à chaque catégorie de travaux, ainsi que les participations financières, sont précisés dans l'annexe financière "prévisionnelle" de la convention financière jointe en annexe.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide

- 1) d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de la collectivité ;
- 2) de demander au SYDED d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus ;
- 3) d'autoriser Mr le Maire à signer la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage jointe relative aux travaux d'éclairage public et de génie civil de télécommunication ;
- 4) d'autoriser Mr le Maire à signer la convention financière jointe relative à l'ensemble des travaux, ainsi que l'annexe "prévisionnelle", et à signer tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

## **8. SERVICES PERISCOLAIRES – approbation du règlement intérieur à partir du 23 janvier 2019**

Suite à la reprise de la compétence « extrascolaire » par la CC2VV et au retour de la semaine scolaire à quatre jours, il est nécessaire d'actualiser le règlement intérieur des services périscolaires en intégrant les modifications suivantes :

- Suppression des centres de loisirs pendant les vacances scolaires suite à la prise de la compétence « extrascolaire » par la CC2VV
- Suppression des TAP
- Suppression du périscolaire du mercredi matin et modifications des horaires du périscolaire du soir (16 h 30 -18 h 30)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le règlement des services périscolaires joint annexé à la présente délibération qui sera applicable à compter du 23 janvier 2019.

## **9. SERVICES PERISCOLAIRES – Mise à jour des tarifs à partir de janvier 2019 (modification des horaires du périscolaire du soir et seuil du quotient familial)**

Il est nécessaire d'actualiser la délibération fixant les tarifs des services périscolaires, restauration scolaire et extrascolaires suite à la modification de l'horaire du périscolaire du soir (16 h 30 – 18 h 30) et du quotient familial

### **Accueil du matin et du soir**

Grille QF	De 7h15 à 8h30	16h30 à <b>18h30</b>	
QF 1 de 0 à <b>800</b>	1,25 €	1.50 €	Aide ATL déjà déduite
QF 2 supérieur à <b>800</b>	2,5 €	3 €	

### **Restauration scolaire – enfants de L'Isle-sur-le-Doubs et ULIS**

Grille QF	Nouveaux tarifs	
QF 1 de 0 à 449	3.20 €	Aide ATL déjà déduite
QF 2 de 450 à 600	3.70 €	
QF 3 de 601 à <b>800</b>	4.20 €	
QF 4 de <b>801</b> à 900	5.95	
QF 5 de 901 à 1050	6.45 €	
QF 6 supérieur à 1051	6.85 €	
Tarif PAI	2€	

### **Restauration scolaire – enfants de l'extérieur**

Grille QF	Nouveaux tarifs	
QF 1 $\leq$ <b>800</b>	4.95 €	Aide ATL déjà déduite
QF 2 $>$ <b>800</b>	7 €	

### **Vacances scolaires (tarifs valables jusqu'en septembre 2019)**

Grille QF	Avec Repas	Sans Repas	
QF 1 $\leq$ <b>800</b>	5 €	3 €	Aide ATL déjà déduite
QF 2 $>$ <b>800</b>	9 €	6 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les tarifs et les horaires des services périscolaires et extrascolaires tels que présentés ci-dessus à partir du 7 janvier 2019



**10. PERSONNEL – autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention tripartite avec la CC2VV et l’association des Francas de mise à disposition du personnel municipal pour les centres de loisirs pendant les vacances scolaires.**

Suite à la reprise de la compétence extrascolaire par la CC2VV, une convention doit être signée entre l’association des Francas, la CC2VV et la Ville pour la mise à disposition de l’éducatrice sportive et d’un agent d’animation qui interviendront lors des centres de loisirs pendant les vacances scolaires.

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

**11. BATIMENTS – autorisation à Mr le Maire de signer la convention pour l’occupation du gymnase municipal par les collégiens pendant le temps de midi**

Le foyer socio-éducatif du collège Paul Elie Dubois a sollicité l’autorisation d’utiliser le gymnase municipal pour y réaliser des activités sportives programmées dans le cadre des activités éducatives, les lundis, mardis, jeudis scolaires de 12 h 30 à 13 h 15.

Après avoir pris l’attache du Tennis club, une convention d’utilisation a été établie.

Le conseil municipal, à l’unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour l’année scolaire 2018.2019

**12. FINANCES - Demande d’admission en non-valeur de produits irrécouvrables (restauration scolaire)**

Les services de la Trésorerie ont fait parvenir une demande d’admission en non-valeur pour une somme de 205.36 euros correspondant à une dette de restauration scolaire pour mandatement au compte 6542 à la suite d’une décision de surendettement et effacement de dette.

Le conseil municipal, à l’unanimité, accepte l’extinction de cette créance, les crédits sont inscrits au compte 6542.

**13. Question complémentaire - TRAVAUX – reconversion de la maison CLIMENT**

La Commune a confié à l’Etablissement Public Foncier (EPF) en 2012 l’acquisition de la maison Climent, située 1 rue du Moulin pour y réaliser un ouvrage d’assainissement avec pour objectif de l’acheter en vue de la démolir.

L’étude du Cabinet VERDI, dans le cadre de la revitalisation du bourg centre, propose de valoriser le patrimoine communal en réhabilitant une des plus vieilles bâtisses L’Isloises et de sécuriser le carrefour rue du Moulin – grande rue pour les piétons et les vélos.

Dans sa séance du 7 septembre dernier, le Conseil municipal a validé le recrutement d’un cabinet d’architecte pour réaliser l’étude de reconversion de ce bâtiment en un espace de rencontre pour les riverains et en halte pour la véloroute.

Ce projet est inscrit dans la phase 1 du programme d'actions prévues à l'AMI.

La mission de maîtrise d'œuvre étant en voie d'être terminée et afin de pouvoir avancer sur ce projet, le conseil municipal, à l'unanimité, :

- demande à EPF la rétrocession des biens en portage, à savoir la propriété cadastrée AI 84 et 85 dite « la Ranceuse » au prix de 70 000.00 euros, somme à laquelle s'ajoutent les frais engagés par l'EPF (frais de portage, assurances, taxes diverses) et les frais notariés ;
- s'engage à inscrire les crédits correspondant au budget 2019 ;
- autorise Mr le Maire à signer l'acte notarié de rachat et tous les documents se rapportant à cette acquisition ;
- autorise Mr le Maire à lancer la consultation pour les travaux d'aménagement ;
- autorise Mr le Maire à déposer les dossiers de subventions auprès des différents financeurs potentiels.

#### 14. Question complémentaire – boutique à l'essai – fixation du loyer

Afin de soutenir le développement du commerce de proximité, il a été préconisé dans l'étude portant sur la revitalisation du bourg-centre la création d'une « boutique à l'essai ».

Comme pour un hôtel d'entreprise, cette boutique est proposée à un porteur de projets pour une durée limitée de trois ans avec un loyer attractif progressif. A l'issue de cette période, le locataire décide soit de rester en reprenant le bail, soit d'investir dans une autre cellule commerciale disponible sur la commune.

Le conseil municipal a autorisé l'inscription de crédits budgétaires pour louer une cellule commerciale située rue du Magny (ancienne quincaillerie Jérôme). appartenant à Mme Odette Vautherin, propriétaire des locaux, à compter du 15 octobre 2018, pour un loyer de 800.00 €.

Ce projet est sur le point de se concrétiser avec deux personnes qui souhaitent ouvrir un commerce de produits bio au 1<sup>er</sup> avril 2019.

Par délibération 2018/34 du 6 avril 2018, le Conseil municipal a donné délégation à Mr le Maire pour « *décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans* ».

Mr le Maire signera prochainement le bail de location pour une superficie de 200 m<sup>2</sup> à compter du 1<sup>er</sup> février 2019. Le montant du loyer est déterminé au prorata de la superficie occupée (640.00 € pour la cellule de 600 m<sup>2</sup> et 160.00 € pour la cellule de 50 m<sup>2</sup>).

Le conseil municipal doit fixer le montant du loyer mensuel de la cellule de 200 m<sup>2</sup> selon la proposition suivante :

- 480.00 € pour la période du 01/02/2019 au 31/01/2020
- 544.00 € pour la période du 01/02/2020 au 31/01/2021
- 608.00 € pour la période du 01/02/2021 au 31/01/2022
- 640.00 € au-delà du 01/02/2022.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les loyers tels que proposés ci-dessus.

Afin de permettre la location de la deuxième cellule, des travaux sont nécessaires pour rénover le plafond, le sol, les murs, les branchements, les menuiseries intérieures et créer des sanitaires.

Deux entreprises ont été consultées :

L'entreprise CRII 2000 a fait parvenir une offre à 37 000.00 € TTC. Après négociation, ce montant a été revu à la baisse à hauteur de 35 000.00 euros TTC

Souhaitant lancer les travaux rapidement, il convient d'inscrire cette somme au budget.

Le montant étant inférieur à 50 000.00 euros TTC, il n'y a pas lieu de délibérer.

## **15. Affaires diverses**

### **Agenda :**

Réunion publique AMI bourg centre : 25 janvier, 20 heures, à la Salle des Fêtes

Conseil communautaire, jeudi 7 février, 20 heures

Conseil municipal, vendredi 8 février, 19 h 30

La séance est levée à 21 heures 13.